

Fédération Départementale des AFP de Savoie

Ordre du jour :

➲ TOUR DE TABLE

1. Suite Michel BUFFARD
2. Retour sur les rencontres annuelles et diffusion de la motion de soutien au pastoralisme
3. Formation 2020
4. Numérisation des périmètres d'AFP : point d'avancement et suites
5. Charte et convention à destination des collectivités
6. Programme d'actions pour 2020
7. Point sur la fusion des tribunaux d'instance et de grande instance au sein des Tribunaux judiciaires (mail Marie FAUCHEUX-BOUFFARD)
8. Point projets TELT sur les AFP
- ➲ Questions diverses

- Monique BASSI-LEGER – AFP de Celliers (Pdte)
- Gilles VIVET – AFP de Montfort (Vice Pdt)
- Michel BUFFARD – AFP de St Julien (Trésorier)
- Daniel THEVENON – AFP de Fontaine Bourreau
- Suzanne CUGNOLO – AFP des Bourguignons
- André BLANC-GONNET (AFP du Cormet)
- Georges AJOUX – AFP des Hauts d'Ugine
- Jacqueline SCHENKL – maire de Montendry (Excusée)
- Annick CRESSENS Maire de Beaufort (Excusée)
- Emmanuel HUGUET – Pdt de la SEA (Excusé)
- Cédric LABORET – CASMB (Excusé)
- Cendrine LAPLANCHE- DDT
- Jérôme DUPRAZ- CD
- Audrey ROY (SEA73)
- Sébastien MAILLAND-ROSSET (SEA73)



Tour de table/actualités

Tour de table :

Décision du bureau, partagée en CA :

- Raccourcir le temps de tour de table qui empiète trop sur les autres points du CA → 30 min de 14h à 14h30
- Proposer aux membres du CA de contacter les AFP voisines en amont pour connaître l'actualité de leur territoire et les points à porter (réussites et difficultés) → nourrir l'action de la FDAFP

Monique souhaite que ce temps puisse exister par ailleurs (AG, rencontres annuelles..) : réfléchir à des ateliers thématiques ?

Daniel THEVENON : sortie des Scaglia retardée. Les animaux sont encore sur le territoire. Echéance fin d'année (civile). Ferme communale sera donc remise sur le marché des fermes disponibles. Le Conseil Municipal ne souhaite pas délibérer avant les élections.

André BLANC-GONNET : des gros projets. 2 ans avec de plus en plus de demandes sur les questions d'eau. Avec des inquiétudes grandissantes. Des projets pour l'année prochaine : AG le 10/12.

Fredéric ABONDANCE : AG vendredi 06/12. Année qui vient souhait de travailler avec 300 chèvres débroussailleuses. Contact pris avec D. OGGERI pour venir au printemps 2020 pour couper les rebiolons sur les lieux des chantiers de débroussaillage. Doute à lever/actions à menées sur les entrées : sanitaires, entrées déclaratives (PAC), études et suivi - points capitaux à régler. Payée par le GP de Nâves.

Gilles VIVET : travaux de reconquête pastorale, RTE très pointilleux sur la réception des travaux. Couper les conifères / AFP voisines : soucis par rapport à la pérennité de Montmagny (la présidente veux quitter).

Suzanne CUGNOLO : réunion Simon VIAT (TELIT), Martin SCHOCH avec les différentes AFP. Un cabinet devait venir et intervenir pour l'instant on n'a rien. Souhait d'avoir de l'irrigation. Prévu sur les 3 communes un diagnostic agricole et pastoral. « On attend une suite.... »

Monique BASSI LEGER : un couple de jeunes de 20/22 ans en chèvres laitières pour remplacer Carole GRATTE / exploitante en brebis bio laitières à la place de l'exploitation de F LEGER. Le GP a changé de président : c'est maintenant Anne BOISSON.

Michel BUFFARD : transmission de bail (le viticulteur a arrêté, reprise par une association d'insertion), FDAFP : 7600 € au 1er janvier / 5532 € en caisse.



Suite Michel BUFFARD

Michel BUFFARD demande son remplacement du poste de trésorier et son retrait du CA de la FDAFP. Son état de santé ne lui permet pas d'assumer correctement à la fois son rôle de président d'AFP de Saint Julien et de membre du CA. Il a besoin de repos et souhaite donc se délester de cette fonction.

Le bureau et le CA acceptent évidemment sa demande.

Décisions :

- Monique BASSI-LEGER reprend la signature jusqu'à la prochaine AG
- Pour l'instant pas de volontaire pour prendre le poste trésorier, les membres du bureau vont sonder les membres du CA pour trouver quelqu'un d'ici la prochaine AG

NB : Pour ce CA, Frédéric ABONDANCE (président de l'AFP de Nâves) a été invité. En effet, la FDAFP a décidé en CA du 05 avril 2019 d'inviter des présidents d'AFP à titre consultatif à participer au CA de la FDAFP73 pour à termes préparer la transition et les départs des membres actuels.



Actions de la FDAFP73 : axe 3 / Apporter une aide concrète et efficace aux AFP.

• Rencontres annuelles de la FDAFP73

Lieu : Villarodin Bourget

Date : 10 octobre 2019

→ Diffusion ?

Une quarantaine de personnes présentes

Une motion en faveur du pastoralisme



Le 10 octobre 2019 à Villarodin-Bourget

Motion de la Fédération des Associations Foncières Pastorales de Savoie en faveur du pastoralisme

La Fédération des Associations Foncières Pastorales :

- Rappelant que les Associations Foncières Pastorales (AFP) sont des établissements publics regroupant des propriétaires de terrains privés ou publics, elles sont constituées sur un périmètre agro-pastoral et sont chargées de la gestion et de l'entretien des terrains de la Savoie.
- Rappelant que le but des AFP est d'assurer ou de faire assurer la mise en valeur et la gestion des fonds inclus dans le périmètre constitué par une exploitation des terrains par l'agriculture.
- Rappelant que la Fédération des AFP de Savoie a toujours soutenu l'agriculture de montagne et que le pastoralisme est le mode de valorisation privilégié des terrains en AFP.
- Rappelant qu'il joue un rôle essentiel en matière de prévention des risques naturels comme les inondations, les glissements de terrains.
- Affirmant que le pastoralisme façonne les paysages qu'il utilise au bénéfice d'autres activités économiques comme le tourisme ou les activités sportives.
- Faisant le constat que l'élevage pastoral répond aux nouvelles attentes des consommateurs en termes de proximité, qualité, lien au territoire, sécurité alimentaire et sanitaire.

La Fédération des Associations Foncières Pastorales :

- Juge que la prédation entraîne des conséquences techniques, économiques et humaines pour l'agriculture.
- Observe que des espaces se referment du fait de la non-fréquentation des troupeaux, car trop difficiles à protéger dans ces zones.
- Constate la détresse des éleveurs face à la multiplication des actes de prédation.
- Constate que les conséquences de la prédation viennent s'ajouter aux conséquences du changement climatique que les agriculteurs ont de ressources en eau (moins d'eau...).
- Évoque le problème du loup qui aujourd'hui est une préoccupation de territoire.
- Constate que les chiens de protection, imposés du fait de la présence des loups, deviennent une contrainte majeure pour la fréquentation des espaces pastoraux et l'économie touristique, avec de forts conflits d'usage avec les autres activités.
- Constate que les bénévoles des Associations Foncières Pastorales, en tant qu'acteurs du territoire, se trouvent confrontés à de nombreux usages liés à la présence de chiens de protection.
- Estime que les AFP ont des difficultés à remplir leur rôle de gestion et de mise en valeur des terrains de leur périmètre du fait de la prédation.
- Rappelle que les bénévoles des Associations Foncières Pastorales sont en relation directe avec les éleveurs en détresse et les propriétaires soucieux de l'entretien des terrains, et peuvent ainsi être porte-parole des difficultés rencontrées sur les territoires.

La Fédération des Associations Foncières Pastorales :

- Affirme sa pleine solidarité avec les agriculteurs face aux problèmes posés par le loup.
- Refuse l'abandon et l'ensauvagement des territoires.
- Affirme son choix pour des montagnes et des territoires ruraux vivants.
- Estime qu'une baisse de la pression de la prédation est indispensable pour la survie de l'agriculture pastorale et des éleveurs montagnards.
- Demande la mise en œuvre de mesures appropriées pour atteindre cet objectif.
- Encourage les mesures de soutien en faveur des exploitants au sein des périmètres des AFP.



- **Formations 2020**

1. Intervention juridique : contrats de location et multi-usage

- Rappel différents types de contrats de location (formation 2016)
 - Eléments clés pour rédiger une convention avec autre activité (apiculture, parapente ...) → modèles de convention
- Remarque : Peut-être trop peu de personnes vont être intéressées

2. Outils informatiques :

- Géoportail (informations disponibles, outils de mesure ...)
 - Outils bureautique : questions sur des cas précis (faire des formules, trier des données ...)
 - Autres
- Sonder l'utilisation actuelle des outils informatiques et les besoins pour dimensionner la formation en fonction

Autres idées ?

Lieu ? Date ?

→ A déterminer notamment en fonction de l'accès à internet et éventuellement d'ordinateurs



Actions de la FDAFP73:

Mise à niveau des connaissances sur nos AFP du Département

① Base de donnée partagée: numérisation en cours

Numérisation en cours périmètre AFP : St Julien, Celliers, Montendry

Nom de l'AFP	Adresse du siège social	Statut (autorisée, libre, constituée d'office)	N° SIRET	Numérisation et ordre de numérisation
AFP des Saloirdes	Mairie, 73220 AITON	Autorisée	297301616.00019	
AFP des Cols de Bornette et du Golet	Mairie Bellecombe en Bauge	Autorisée	200 034 627 000 14	7
AFP du Cormet de Roselend	Mairie de Beaufort	Autorisée	#####	
AFP de Celliers	Mairie annexe de Cellier	Autorisée	297,301,715,00019	2
AFP de Cevins	Mairie de Cevins	Autorisée	297,300,931,00013	
AFP de Landard	Mairie de Chanaz	Autorisée	297,301,699,00015	
AFP de Cruet-Masdoux	Mairie de Cruet	Autorisée	297,301,681,00013	
AFP Les Câbles d'Hermillon	Mairie d'Hermillon 564 rte de la cascade	Autorisée	297,301,459,00014	
AFP de la Côte d'Aime	Mairie de Côte d'Aime	Autorisée	200,041,580,000,16	
AFP de Naves	Mairie de La Léchère	Autorisée	297,301,343,00010	
AFP des Alpages du Chatel	Mairie de le Châtel	Autorisée	200,036,960,00017	
AFP de l'Adret et des Blaches	Mairie le Pontet	Autorisée	297,301,707,00016	
AFP du Replat	Mairie le Pontet	Autorisée	297,301,335,00016	
AFP du Lavoir	Mairie de Modane	Autorisée	297,301,509,00016	
AFP du Seuil et d'Arrondaz	Mairie de Modane	Autorisée	297,301,525,00012	
AFP Modane Périphérie	Mairie de Modane	Autorisée	297,301,632,00016	
AFP de Montendry	Mairie de Montendry	Autorisée	297,301,442,00010	3
AFP de Montricher-Albanne	Mairie de Montricher-Albanne	Autorisée	297,300,980,00010	
AFP de Montsapey	Mairie de Montsapey	Autorisée	297,301,657,00013	
AFP Le Méléze	Mairie de Montvernier	Autorisée	297,301,319,00010	
AFP d'Orelle	Mairie d'Orelle	Autorisée	297,301,590,00016	
AFP de Montfort	Mairie de Saint Marcel	Autorisée	297,301,475,00010	
AFP de Montmagny	Mairie de Saint Marcel	Autorisée	297,301,467,00017	8
AFP de Ratut Mollard	Mairie de Saint Martin d'Arc	Autorisée	297,301,574,00010	
AFPI des Villards	Communauté de Communes de la Vallée	Autorisée	297,301,624,00013	
AFP de Montdenis	Mairie de St Julien de Mont denis	Autorisée	297,301,723,00013	
AFP de St Julien	Mairie de St Julien de Mont denis	Autorisée	200,028,066,00013	1
AFP du Pinais et Plan Pra	Mairie de Sainte Marie de Cuine	Autorisée	297,300,915,00016	
AFP du Cuchet	Mairie de Sainte Marie de Cuine	Autorisée	297,300,907,00013	
AFP de Fontaine Boureau	Mairie de St Martin sur la Porte	Autorisée	297,300,964,00014	6
AFP de Maisons Puges	Mairie de St Martin de la Chambre	Autorisée	297,300,899,00012	
AFP des Bourguignons	Mairie de St Michel de Mauriennne	Autorisée	297,301,541,00019	4
AFP du Thyl	Mairie du Thyl	Autorisée	297,301,434,00017	9
AFP La Fontanette	Mairie de Beaune	Autorisée	297,301,566,00016	10
AFP des Vignes	Mairie de Tournon	Autorisée	297,301,491,00017	
AFP des Hauts d'Ugine	Mairie d'Ugine	Autorisée	297,301,426,00013	5
AFP du Crey Rond	Mairie de Valloire	Autorisée	297,300,972,00017	
AFP de Valmeinier	Mairie de Valmeinier	Autorisée	200,081,750,00016	
AFP de Verel Pragondran	Mairie Vérel-Pragondran	Autorisée	200 034 619 000 11	
AFP du Bourget	Mairie Villarodin Bourget	Autorisée	297 301 517 000 19	
AFP des Cassettes et du Solliet	Mairie de Villaroger	Autorisée	297 301 558 000 13	?
AFP de Villargondran	Mairie de	Autorisée	200 082 212 000 16	
préimètre déjà numérisé				
AFP actives périmètre à numériser				
AFP en sommeil à numériser après AFP actives				

Fonctionnement : AFP envoie la liste des parcelles et carte, puis aller-retour avec la DDT

François Faraut donne les informations au service prospective / gestion de base / SIG qui s'occupe de numériser. Puis sortie de carte et François F. recontacte l'AFP.

Objectif : Toutes les AFP en 3 ans.

Jusqu'à maintenant, correction des erreurs au fur et à mesure et procédure pour extension – nécessite beaucoup de temps → décision prise en CA : dans un premier temps tout numériser même si des erreurs et des ajustements à faire par la suite. Permettra aussi de mener plusieurs numérisations d'AFP en parallèle

AFP en création (Avrieux, les Bellevilles) : numérisation réalisée au fur et à mesure

Mise en place à venir d'une plateforme partagée pour les AFP

Temps de vacation en décembre pour 2019 : droits d'accès, FDAFP, Département, SEA73

Programme d'actions 2019 : axe 1 / promouvoir les AFP et les inscrire dans le paysage institutionnel

Elections municipales : mars 2020



Proposition : 2 objectifs

1. Travailler à la mise à jour du **document de communication** à destination des élus réalisé, il y a quelques années (distribution avant et après les élections).
2. Travailler à la **mise à jour de la convention de partenariat** à signer entre AFP et collectivités

- Travail déjà effectué par la SEA 74
 - Premiers éléments retravaillés par la SEA73
- Mobiliser les services juridiques du Département de la Savoie. En dernier recours, mobiliser les services d'Agate

Décisions :

- Retour des remarques à Audrey R. avant le 15 décembre
- Relecture par le service juridique du Département avant Noël
- Avant les élections municipales : envoi aux présidents d'AFP pour qu'ils puissent, s'ils le souhaitent, sensibiliser à la question des AFP et consolider des liens existants
- Après les élections municipales : envoi aux présidents d'AFP et aux nouveaux élus



Pour une collaboration active des Associations Foncières Pastorales et des collectivités sur nos territoires

DANS PLUS DE 95 % DES CAS, les AFP sont initiées par une collectivité territoriale.

Les élus cherchent à trouver des solutions face au morcellement et à l'abandon des terrains parfois même à proximité des villages.

Cette impulsion nécessaire aboutit dans la majorité des cas à la création d'une AFP pour le bénéfice de tous :

- Maintien du cadre de vie et par conséquent de la valeur des biens pour les habitants et les propriétaires

- Maintien du potentiel de production des surfaces herbagères pour les éleveurs ; consolidation des exploitations locales

Mise en œuvre d'aménagements structurants et collectifs (piste, adductions d'eau,...) pour les utilisateurs du territoire.

Le statut d'ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACTÈRE ADMINISTRATIF de l'AFP lui impose des règles de fonctionnement comparables à celle des communes.

Une rigueur et des compétences importantes sont nécessaires pour son bon fonctionnement et la mise en œuvre de projets sur le terrain.

Les outils à mobiliser sont identiques à ceux mis en œuvre pour le fonctionnement d'une collectivité territoriale : formalisation des actes, comptabilité M14 sous Hélios, fonctionnement avec un comptable public,...

Les AFP les plus dynamiques et les plus efficaces sont celles dont le partenariat avec la collectivité ne s'est pas arrêté

Mesdames, Messieurs les élus,

Les **Associations Foncières Pastorales**, par la création d'aménagements structurants (piste, point d'eau pour les animaux) et, par la gestion des surfaces en herbe, jouent un véritable rôle de service public sur les territoires pastoraux. Associations de propriétaires, elles sont des lieux de concertation importants pour le territoire.

La structuration collective, héritage des sociétés montagnardes et l'engagement des bénévoles de ces associations, participent, en effet, sur ces territoires à la préservation du cadre de vie. Plus largement, les AFP contribuent à l'image d'une montagne vivante si souvent utilisée par les acteurs économiques et touristiques de nos territoires.

Dans la très grande majorité des cas, les AFP de Savoie ont été initiées par les communes mais la **création d'une AFP n'est pas un aboutissement**. Il convient de « bien les faire vivre » pour mettre en œuvre des actions bénéfiques pour le territoire.

L'expérience nous montre que les AFP les plus efficaces sont aujourd'hui celles où le partenariat avec les communes s'est poursuivi au-delà de l'étape de création. Nos membres ont souvent l'occasion de dire combien le soutien technique d'une collectivité sur les questions administratives leur permet de se concentrer sur les actions de terrain.

Cette collaboration est le gage d'un partenariat constructif entre les propriétaires et les élus. Cependant, la FDAFP fait aujourd'hui le constat que ces modes de fonctionnement sont dans la plupart des cas, liés aux bonnes relations entre élus et membres gestionnaires de l'AFP. L'enjeu est aujourd'hui de les faire perdurer dans le temps.

Ce document a pour objectif de rappeler le rôle joué par les AFP. Il doit également pouvoir servir, si vous le souhaitez, à fixer les bases contractuelles d'une collaboration future : qui assume quoi ?

Certaines que vous réserverez un très bon accueil aux présidents d'AFP qui vous confieront. Construire et structurer un véritable travail en partenariat est nécessaire afin que chacun mène à bien sa tâche et assume ses responsabilités. L'entraide de reste une valeur sûre de nos territoires pastoraux.

Monique BASSI-LEGER
Présidente de la FDAFP73, Présidente de l'AFP de Celliers

Programme d'actions 2020 :

axe 2 / moderniser et soutenir les AFP pour tendre vers le bon fonctionnement

Idées / proposition :

- Favoriser l'information auprès des propriétaires et des habitants du territoire

Via les sites internet des collectivités

- Proposer une structure type de page internet dédiée à l'AFP (quelles informations, quelles documents...)
- Faire le lien entre la collectivité et l'AFP pour la transmission des informations et documents

Via des sites internet propres aux AFP

- Création d'un modèle de site internet (opensource ou payant)
- Puis création d'un site internet pour les AFP le demandant et amendement

Décisions :

Important car :

- Bon nombre de propriétaires ne sont pas sur place donc cela permettra de les impliquer dans la vie du territoire
- Certaines collectivités ne mettent pas à disposition de page internet pour l'AFP ou réactivité faible pour mise en ligne des documents

→ Voir ce qui se pratique et quels sont les besoins des AFP

→ Dimensionner la mise en place d'une boîte à outils et tous les éléments que cela implique (possibilité de passer par des outils hébergés au Département?)



Programme d'actions 2020 :

axe 2 / moderniser et soutenir les AFP pour tendre vers le bon fonctionnement

Idées / proposition :

- **Information aux notaires, aux agents immobiliers, SAFER**

Courrier type (à envoyer via « La FDAFP vous guide »)

Les notaires informent de plus en plus sur l'inclusion des parcelles dans un périmètre d'AFP.

Cependant, régulièrement, des agents immobiliers vendent des habitations avec les parcelles autour sans préciser qu'elles sont en périmètre d'AFP. D'autant plus important qu'il est plus facile de toucher les agents immobiliers qui sont locaux (par rapport aux notaires)-> prévoir un courrier type pour les agents immobiliers à envoyer via « La FDAFP vous guide »

Lien avec la SAFER sur la question des AFP . La DDT informe la SAFER à chaque fois. La DDT écrit systématiquement quand c'est dans une AFP

- **Travail sur la succession à la présidence**

Organisation de réunion : membres bureaux AFP / propriétaires possibles pour la succession / FDAFP / SEA

- Echanger sur le fonctionnement, les projets de l'AFP et des rôles de chacun
- Partager les points de blocage à soulever
- Répondre aux questions

→ Objectif 2020 rencontres avec des 3 AFP en difficulté (succession ou difficultés de gestion) : avec comme rendu une feuille de route d'action

→ En complément, développer parrainage

Remise à jour administrative de l'AFP

- Accompagner les présidents dans leur remise à jour administrative : créer un cadre « propre » pour la succession
- À voir en fonction des feuilles de route établies lors des rencontres



Point sur la fusion des tribunaux d'instance et de grande instance au sein des Tribunaux judiciaires :



Section Nationale des Fermiers et Métayers

11, rue de la Baume, 75008 PARIS - Tél. 01.53.83.47.47

Réf : EL/2019.174

Objet : Loi justice, vigilance pour les TPBR

Les premières craintes des départements quant à l'application de la réforme de la justice se sont faites entendre lors de la journée des présidents de SDFM le 25 septembre dernier.

Deux points majeurs sont remontés auxquels il faudra apporter une attention particulière.

Tout d'abord, il faut veiller à la **mise en place de chambres spécialisées** rattachées aux nouveaux tribunaux judiciaires. Ces chambres doivent être présentes partout où un tribunal paritaire des baux ruraux a été créé. Cette instance composée de représentants des bailleurs et de représentants des preneurs permet un traitement impartial des litiges relatif au statut du fermage. Il est impératif qu'elle soit maintenue.

Rappel : la loi de réforme pour la Justice vise à simplifier la saisine des juridictions en matière civile. Ainsi, au 1^{er} janvier 2020, il est prévu la fusion des tribunaux de grande instance (TGI) et des tribunaux d'instance (TI) afin d'unifier la compétence civile au sein d'une même juridiction : le tribunal judiciaire.

Au sein de ce nouveau tribunal de première instance, seront constitués des pôles spécialisés dans certaines procédures civiles et pénales. C'est le cas pour la matière rurale qui verra les TPBR modifiés en chambre spécialisée pour les baux ruraux.

Il est essentiel que chaque tribunal paritaire soit donc remplacé par une chambre spécialisée.

Point sur la fusion des tribunaux d'instance et de grande instance au sein des Tribunaux judiciaires :

Par ailleurs, il faut s'assurer du **maintien des audiences de conciliations**. Elles ne doivent pas être supplantées par les formes de médiation inscrites dans la loi Justice.

Cette phase est réglementée par l'article 887 du Code de Procédure Civile « Au jour indiqué, il est procédé, devant le tribunal, à une tentative de conciliation dont il est dressé procès-verbal. (...) ».

La conciliation est une phase forte de la procédure en TPBR, elle permet très souvent d'accorder les parties et ainsi éviter la phase judiciaire.

Des dysfonctionnements étant remonté au niveau national, il est d'autant plus important que vous soyez vigilant sur ce point.

Certains tribunaux départementaux semblent vouloir remplacer les assesseurs par des conciliateurs. Les assesseurs sont des personnes de terrains, qui connaissent les baux ruraux, leur rôle ne doit pas être affaibli. Leurs voix doivent être entendues.

Si vous ne parvenez pas à vous mettre d'accord avec le magistrat qui préside votre TPBR, il faut en référer au premier Président de la Cour d'Appel.

Nous sommes à votre écoute pour toutes autres anomalies de fonctionnement.

En comptant sur votre vigilance,

Bertrand LAPALUS
Président SNFM



Projets TELT sur les AFP :

- AFP du Thyl
- AFP de Villarodin-Bourget
- AFP du Châtel
- AFP de Saint-Julien
- AFP de Fontaine Bourreau
- AFP des Bourguignons
- ...



⌚ Questions diverses

Prochaine AG :

Idée d'intervention

Intervention de Victor VIAL (Département de la Savoie, chargé de randonnée)

PDIPR et périmètre d'AFP : pour quoi, pour qui , quelles conséquences pour les AFP et les contrats de location.



Merci pour votre attention

